Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_138_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-138-2026

Objet : Convention Pass'engagement 2026-2027 – Conseil Départemental 22 et CAF 22- renouvellement

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_138_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-138-2026

Rapporteur : Madame Emma POEDRAS

Objet : Convention Pass'engagement 2026-2027 – Conseil Départemental 22 et CAF 22-renouvellement

EXPOSE DES MOTIFS

Le Pass'engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de 16 à 25 ans, incitant à une citoyenneté active et responsable, suscitant les vocations bénévoles indispensables au dynamisme associatif et favorisant l'autonomie des jeunes.

Depuis 2013, près de 1 800 jeunes ont bénéficié de ce dispositif à l'échelle départementale. Plus de la moitié des bourses attribuées concernent des projets de mobilité (en majorité, le financement du permis de conduire). Depuis 2022, ce sont 172 jeunes du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (31 en 2022/2023, 39 en 2022/2023, 52 en 2024/2025, 50 en 2025/2026) qui se sont engagés en Pass'engagement, sur 754 bénéficiaires à l'échelle du département des Côtes d'Armor.

Pour rappel, ce dispositif jeunesse est co-financé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (75 000€) et la Caisse d'Allocations Familiales (75 000€). L'Association Départementale d'Information Jeunesse (ADIJ22) en assure la gestion financière. Saint-Brieuc Armor Agglomération participe, pour son territoire, au soutien de ce dispositif depuis 2022, au titre de sa **compétence en matière d'insertion professionnelle et sociale** des jeunes. La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, Guingamp Paimpol Agglomération et Loudéac Centre Bretagne Communauté participent également au co-financement du Pass'engagement pour leurs territoires respectifs.

Pour répondre à la sollicitation croissante des jeunes de l'Agglomération souhaitant s'engager et tenant compte du bilan très positif de ce dispositif et de son impact sur le parcours de vie des jeunes, il est donc proposé de reconduire le soutien de SBAA au dispositif Pass'engagement pour l'**édition 2026/2027**, en versant comme l'an dernier une participation financière de 10 000€. Cela concernera **38 jeunes** au total (30 co-financés par le CD et la CAF, et 8 cofinancés par SBAA).

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_138_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la DB-294-2022 relative au Pass'engagement ;

Le Bureau Statutaire saisi le 11 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la convention tripartite 2026/2027 entre le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la CAF des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc Armor Agglomération, jointe en annexe.

APPORTE son soutien au dispositif du Pass'engagement du Conseil Départemental des Côtes d'Armor en accordant une subvention de 10 000 euros pour l'année 2026/2027, sur le budget 2026, versée à l'ADIJ22 située 5 rue Colette Besson, 22000 Saint-Brieuc, en charge de la gestion de l'enveloppe du dispositif .

DIT que l'accord et le versement de la subvention est conditionné par la remise des derniers bilans du dispositif jeunesse Pass'engagement.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2026.

DIT que le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 10	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND